



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00424

Numéro SIREN : 790 647 952

Nom ou dénomination : A.C.M GAZ

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2016 sous le numéro de dépôt A2016/005945

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



4700935

Dénomination : A.C.M GAZ
Adresse : 6 rue de la Boube 69100 Villeurbanne -FRANCE-

n° de gestion : 2013B00424
n° d'identification : 790 647 952

n° de dépôt : A2016/005945
Date du dépôt : 25/02/2016

Pièce : Ordonnance du Président



4700935

160540005 4602443
A5945

A.C.M. GAZ
Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 euros
Siège social : 6 rue de la Boube 69100 VILLEURBANNE
527 533 467 RCS LYON

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

L'an deux mille quinze,
Le quinze décembre,
A dix heures,
Au siège social,

Monsieur Tarek MOUELHI
demeurant VILLEURBANNE (69100) 6, Rue de la Boube

Associé unique de la société **A.C.M. GAZ**

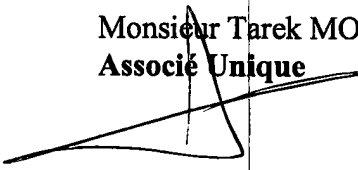
Envisage la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, de désigner :

Le CABINET XAVIER BOUSQUET
représentée par Monsieur Xavier BOUSQUET
Commissaire aux comptes
dont le siège social est à CRAPONNE (69290)
5 avenue Edouard Millaud,

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Monsieur Tarek MOUELHI
Associé Unique





REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Michel THOMAS, Président du Tribunal de Commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société A.C.M GAZ SARL 6 rue de la Boube 69100 VILLEURBANNE RCS Lyon 790 647 952

Vu les dispositions des articles L 223-3, L 224-3, L 223-43 et R 210-19 du code de commerce;

DESIGNONS en qualité de commissaire à la transformation :

Le Cabinet XAVIER BOUSQUET
Représenté par Monsieur Xavier BOUSQUET
5 avenue Édouard Millaud 69290 CRAPONNE

Inscrit sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce,

DISONs que la mission du commissaire à la transformation sera :

- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues par l'article L.224-3 du Code de Commerce,
- d'établir le cas échéant un rapport sur la situation de la société, prévu par l'article L.223-43 du Code de Commerce.

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 23/02/2016

Le Greffier,
Clément BRAVARD

Le Président
Michel THOMAS

Frais de greffe de la présente ordonnance : 38.04 € TTC (26.78 € HT – 5.36 € TVA – 5.9 € débours)



Pour copie certifiée conforme

